

Image not found or type unknown



En hlm aucun emplacement pour ma moto grosse cylindrée

Par **saint george**, le **20/02/2008** à **20:44**

Bonjours Monsieur, Madame

Je réside en immeuble mon fils qui reste également chez moi possède une moto. cete résidence possède un emplacement destiné aux deux roues, mon fils jusqu'a ce jour mettait ca moto dans ce lieu fermé a clef . Je dit bien j'usqu'a ce jour car le concierge lui à interdit l'accé sous prétexte que son véhicule sent l'essence.(aucune trace d'essence au sol, donc odeur normal pour un vehicule de cette nature)

N'ayant aucun autre endroit pour ranger sont véhicule. s'il ce trouve volé ou dégradé faute d'emplacement que doige faire

Est ce que je doit faire une main courante au commissariat signalant que l'ont m'interdit le local deux roues (seul protection existente) .

Si le véhicule de mon fils venait a être détérioré contre qui je peu me retourné

merci a toute votre équipe

Par **ly31**, le **21/02/2008** à **17:28**

Bonjour,

Vous habitez dans immeuble ou se situe un local deux roues !

Dans ce local y a t il déjà des engins à moteur ?

A vous lire

ly31

Par **saint george**, le **21/02/2008** à **18:31**

bonjours

non, pas a ma connaissance beaucoup de vélos poussettes ect, il y à quelques mois mon fils laissé ca moto dans le haul faute de place dans le local C'est le concierge qui nous à demandé de la mettre dans ce local et qui maintenant la fait enlevée travaillant parfois en interim entre ces études cette moto était bien pratique pour ces déplacement

En plus un amis lui garde ca moto mais c'est provisoir

merci

Par **ly31**, le **21/02/2008** à **18:47**

Bonjour,

Les locaux prévus pour les deux roues, poussettes, ne sont pas prévus pour les engins à moteur, ces engins pourvus d'essence et avec une âme malveillante, peuvent mettre le feu a tout un immeuble !

Je sais que pour les motos il y a des problèmes de stationnement

Dans quel département vous situez vous ?

N'avez vous pas un voisin qui pourrait vous arranger pour que votre fils puisse garer sa moto, derrière sa voiture !

Essayez d'en parler avec le gardien ou bien contactez la société d'HLM qui connait peut être des emplacements à louer

Je vous souhaite une bonne soirée

ly31

Par **saint george**, le **24/02/2008** à **09:21**

merci pour vos renseignements, je vais me renseigner a des amis
bonne journée